

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 06/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 30/04/2024.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT, DORLENCOURT
MMES PRIEUR, PARGUEL

Excusé : MMES GOVIGNON, SHEPPARD MM. LAFLEURIEL, GIRONNAY

MME SHEPPARD donne pouvoir à M. VERNIS.

M LAFLEURIEL donne pouvoir à M. BOUCHON

M DORLENCOURT Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 32/2024 – 3.1 : Acquisitions.

**PROJET D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE FRANCHESSE DU BIEN IMMOBILIER,
APPARTENANT A MME. CLAIRE BEAUPERTUIS :**

Le Maire rappelle le sujet exposé lors du précédent conseil municipal à savoir : que deux bien sont à vendre, l'un placé au N°10, rue des Lanciers, le second au N°3, Le Rouetton.

Il avait été décidé de visiter les bâtiments avant de prendre une décision finale quant à l'acquisition éventuelle des biens.

La visite a été effectuée, suite à laquelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare unanimement favorable à l'acquisition des biens cadastrés respectivement, section I, n° 21 et 24 pour le bâtiment situé au n°10, rue des Lanciers. Et section I, n° 94 pour l'habitation située au n°3, le Rouetton. Bâtiments appartenant à Madame Claire BEAUPERTUIS.

La transaction se fera aux conditions suivantes :

- Prix : 70 000 € pour le n°10, rue des Lanciers
- Prix : 20 000 € pour le n°3, le Rouetton
- Frais de publications aux Hypothèques et frais notariés à la charge de la commune.

Le conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Maire de Franchesse
Allier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 06/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 30/04/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT, DORLENCOURT
MMES PRIEUR, PARGUEL

Excusé : MMES GOVIGNON, SHEPPARD MM. LAFLEURIEL, GIRONNAY

MME SHEPPARD donne pouvoir à M. VERNIS.
M LAFLEURIEL donne pouvoir à M. BOUCHON

M DORLENCOURT Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 33/2024 – 8.3 : Voirie.

AMENAGEMENT DE SECURITE :

Suite au Conseil Municipal du 23 avril 2024, lors duquel il avait été décidé de demander une étude pour la mise en place de deux écluses sur la route départementale N°1 dénommée « Route de Limoise ».

L'étude réalisée comprends, une bande de résine colorée route de Limoise et route de Bourbon-l'Archambault, et des stationnements sur la chaussée « Rue des Lanciers » ainsi que des places de stationnements sur la voie « Rue du 19 mars 1962 » du côté de la place « Pierre Brizon » dans le but de réduire la route afin que les véhicules ne prennent pas le sens interdit.

La proposition réalisée implique une prévision financière de 42 900 € HT soit 51 480 € TTC.

Afin de réduire les coûts de ces travaux, un devis simplifié a été fait auprès du Syndicat de Voirie d'Ygrande, pour un montant de 7 390,00 € HT soit 8 868,00 € TTC.

Ce montant comprend un aménagement temporaire de trois mois afin de pouvoir évaluer le changement de comportement des utilisateurs de la route.


D'autre part, une demande a été faite par un riverain, effectivement des voitures régulièrement garées devant chez cette personne l'empêchent d'avoir accès à sa cour privée. Cette demande implique, la mise en place d'un marquage au sol jaune sur la bordure du trottoir donnant accès à ladite cour, afin de matérialiser l'interdiction de stationner.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'accepter le devis du Syndicat de Voirie d'Ygrande
- D'effectuer la mise en place de la ligne jaune sur le trottoir au niveau de la parcelle cadastrée section I, numéro 25.
- D'envoyer un courrier aux riverains afin de les informer et de leur expliquer le but de cet aménagement

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout
en place de ces aménagements.

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 003-210301172-20240506-33_2024-DE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard VERNIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 06/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 30/04/2024.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT, DORLENCOURT
MMES PRIEUR, PARGUEL

Excusé : MMES GOVIGNON, SHEPPARD MM. LAFLEURIEL, GIRONNAY

MME SHEPPARD donne pouvoir à M. VERNIS.
M LAFLEURIEL donne pouvoir à M. BOUCHON

M DORLENCOURT Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 34/2024 – 3.1 : Acquisitions.

ACHAT DE JARDINIERES :

Afin d'embellir la commune, le Maire propose d'acquérir des jardinières pour les placer « Rue du 19 mars 1962 » au niveau des places de stationnement qui seront prochainement mises en place. Après consultation de divers fournisseurs, les membres du conseil municipal décident d'acheter auprès d'Adéquat Collectivités :

- Cinq jardinières en bois de 60*60 cm à 388,79 € HT l'unité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard VERNIS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Franchesse, Allier. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FRANCHESSE' around the top and 'ALLIER' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gérard VERNIS'.